

Lettre d'information du Syndicat de Copropriété du Bois Persan

Rédaction ⇨

Isabelle HARLE, Syndic et

Serge GOUT, Président du Conseil Syndical.

Diffusion ⇨

manuelle dans les boîtes aux lettres + courrier ou courriel aux Copropriétaires non-résidents



APPEL DE FONDS

Les dates des appels de fonds sont définies par le règlement de copropriété, rappelées lors des Assemblées Générales, et **identiques d'année en année : 1^{er} janvier et 1^{er} Juillet**

Le délai est de 15 jours. Lorsque nous distribuons les appels à l'avance, c'est pour permettre, à ceux d'entre vous qui le désirent, de régler avant un départ en congés.

Commissions existantes

Immeuble

Espaces verts

Finances

Préparation AG

Règlements

Voierie / réseaux

Accueil des nouveaux

Janvier 2010 - Numéro 11 - boispersan@orange.fr - <http://leboispersan.free.fr>

Prochaine AG ⇨ le samedi 10 avril à 20h30

La date limite de remise des projets de résolution que vous souhaitez soumettre à l'AG est le 20 février 2010. Merci de libeller la question telle que vous souhaitez la soumettre à l'AG, en permettant que l'AG se prononce **Pour** ou **Contre**.

Le conseil syndical rappelle que la demande de Mr et Mme Kessous à propos du **cèdre dont les branches surplombent leur jardin** sera de nouveau soumise au vote, pensez à aller vous faire une opinion sur place : il est planté sur la pelouse, face au 7-8 allée d'Isphahan (photo ci-dessous).

Désencombrer nos trottoirs

Nous rappelons aux copropriétaires que la neige et les feuilles doivent être éliminées de la portion de trottoir devant une maison par l'habitant de la maison (propriétaire ou locataire). Faute de ce geste, leur responsabilité peut être engagée, en cas d'accident (glissade)

D'autre part, la mairie et le règlement de copropriété spécifient que les encombrants et poubelles ne doivent être présents sur les trottoirs que la veille du ramassage, **pas avant**. Si le ramassage des poubelles n'a pas eu lieu le jour habituel, il n'aura lieu que le jour suivant prévu. Ex : si le ramassage du mercredi n'a pas eu lieu à cause de la neige, il est reporté au samedi suivant.



Chauffer nos habitations

Les combustibles fossiles ne seront un jour plus utilisés. Nombre d'états considèrent que le plus vite sera le mieux.

Quelles alternatives avons-nous ?

Le SIOM qui collecte les ordures ménagères sur un périmètre allant de Chevreuse à Longjumeau, les brûle à Villejust. Il fait déjà bénéficier des calories ainsi produites un ensemble d'entreprises de la ZA de Courtaboeuf, et les chauffe à des conditions financièrement avantageuses par rapport au prix actuel des autres énergies.

La chaleur est transférée de l'incinérateur jusqu'aux entreprises, via un réseau d'eau chaude qui alimente un échangeur de chaleur au niveau de chaque consommateur final, permettant à chacun de réguler son chauffage à sa guise.

Dans le cadre d'une prochaine évolution majeure de ce « réseau de chaleur », le SIOM sonde les entreprises de Courtaboeuf qui souhaiteraient en bénéficier. Et a sondé le conseil de copropriété du BP.

En réponse, le Conseil Syndical a demandé au SIOM de faire aux copropriétaires ou au Syndicat de Copropriété l'offre indispensable pour que le projet puisse être étudié en AG. Nous attendons cette offre.

Plus d'informations sur : <http://leboispersan.free.fr>